

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 avril 2014

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Mickaël BERGER

Absents excusés : Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à Mme Cindy VIONNET ; M. Olivier ILLICETO donnant procuration à M. Mickaël BERGER. M. Frédéric CANNELLE (arrivé à 20 h 25)

Ordre du jour

1. Constitution et fonctionnement des Commissions
2. Délégations du Maire et des Adjoint
3. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint
4. Budgets primitifs (général, eau, CCAS)
5. Dossier Echo du Lac
6. Dossier DSP camping
7. Dossier aménagement aire de camping-cars
8. Dossier cimetière

Questions diverses :

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité

1. Constitution et fonctionnement des Commissions

Le conseil, à l'unanimité, choisit de voter à main levée pour l'élection des membres des commissions communales et délégués aux divers syndicats.

Il procède ensuite à l'élection des représentants dans les différentes commissions.

(Voir affichage des extraits de délibérations)

2. Délégations du Maire et des Adjoint

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de déléguer au Maire la totalité des délégations prévues selon le code général des collectivités territoriales, à l'article L2122-22

Il autorise ensuite le Maire à donner délégation de fonctions et de signatures, à ses adjoints, en cas d'absence ou d'empêchement.

(Voir affichage des extraits de délibérations)

3 Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123/20 à L2123/24, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des indemnités de fonctions pour le Maire et les Adjoints comme suit :

Maire : 17% de l'indice 1015

Adjoints : 6,6% de l'indemnité du Maire

Une indemnisation des frais kilométriques leur sera accordée, en cas de déplacements au-delà de 100Km, aller/retour.

3. Budgets primitifs (Général, Eau, CCAS)

Les budgets : Général, Eau et CCAS sont adoptés à l'unanimité comme suit :

Général :

Investissement :

Dépenses : 329 053 €

Recettes : 329 053 €

Fonctionnement :

Dépenses : 411 714 €

Recettes : 506 035 €

Eau :

Investissement :

-Dépenses : 22 289 €

Recettes : 11 029 €

Fonctionnement :

Dépenses : 57 078 €

Recettes : 89 771 €

CCAS (Centre communal d'Action Social)

Fonctionnement :

Dépenses : 1200 €

Recettes : 1 200 €

VOTE DES 4 TAXES LOCALES :

Le conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux pour 2014 et vote les 4 taxes locales avec les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12,09%

Taxe foncière bâti : 4,59%

Taxe foncière non bâti : 9,77%

CFE : 13,32%

La revalorisation des bases d'imposition est, quant à elle, décidée par l'Etat

4. Dossier Echo du Lac

Après avoir entendu l'exposé du Maire, relatant la réunion du 11 avril 2014 en présence des membres de l'association « l'Echo du Lac », et après avoir pris connaissance du courrier du Président de cette association, en date du 14/04/2014, confirmant le désistement de la procédure contre la délibération du 05 juillet 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le désistement de « l’Echo du Lac » dans le cadre du recours contre la délibération du 05 juillet 2012 déposé au Tribunal administratif de Besançon,
- renonce à la procédure d’expulsion,
- précise que chaque partie conserve à sa charge les frais de conseil et renonce à toute demande de dommages et intérêts se rapportant au contentieux du dossier suivi par le Tribunal Administratif dans cette affaire,
- retire sa plainte au pénal pour diffusion abusive de courrier électronique.

5. Dossier DSP camping

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. MONNIER en date du 11/04/2014, indiquant l’impossibilité pour lui-même et les associés de la SARL « au bonheur du campeur » d’ouvrir le camping pour la saison 2014.

Le conseil municipal décide de mettre en œuvre une procédure suite à la non-ouverture du camping au 12 avril 2014 et de mettre en demeure les délégataires, par acte d’huissier de justice.

Le conseil déplore la « non ouverture » du camping, cette situation dommageable pour les clients et la commune, incombant entièrement aux délégataires, qui ne tiennent pas leurs engagements.

6. Dossier aménagement aire de camping-cars

Suite à de nombreux problèmes des bornes de service, (non distribution d’eau, barrière bloquée, horloges non synchronisées) le clavier a dû être changé et reprogrammé par nos soins

Le conseil municipal décide, à l’unanimité de modifier les tarifs comme suit :

	<u>Basse saison</u> Septembre à Avril	<u>Haute saison</u> Mai à Août
Parking 24 h	5€	6€
Parking 48 h	10€	12€
Parking 72 h	15€	18€
Service eau et électricité	3€	3€

La seconde phase du projet d’aménagement va être étudiée et mise en œuvre dans les mois à venir.

7. Dossier cimetière

Les travaux de remise en état du cimetière doivent être entrepris suite à la condamnation des entreprises en cause. Une indemnité de 20 000€ a été accordée à la commune.

Le Maire informe l’assemblée du devis de l’entreprise TANIER :

5 400€ TTC pour 9 fosses murées.

28 000€ TTC pour 29 caveaux

D’autres devis seront sollicités.

Questions diverses :

- Information de l'évolution du dossier d'urbanisme de LUCAMAT : création d'une servitude d'accès entre les 2 parcelles.
- Autorisation de déplacement à David JEANNEROD, d'un ponton flottant de la plage de Saint-Point vers l'Escale
- Autorisation de commerce ambulant les dimanches et mercredis de 11 h à 15 h30, sans installation annexe pour Mme et M. BOBILLIER-MONNOT
- Nouvelle convention pour la mutation des logiciels Magnus vers e-Magnus au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 30.

Le Maire,